

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 27-450-1934 n° 68/B du Ministre des colonies portant promotions dans le personnel des administrateurs des colonies.

n° 27-450-1934 n° 68/B

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 avril 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

VISAS

Le Ministre des colonies, Vu les lois accordant des rappels d'ancienneté pour services militaires

Vu le décret du 16 janvier 1954 portant promotions dans le personnel des administrateurs des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Les rappels d'ancienneté pour services militaires indiqués ci-après sont conservés dans leur emploi actuel aux fonctionnaires du cadre des administrateurs des colonies dont les noms suivent et qui ont été promus pour compter du 1er janvier 1934 : Adinistrateurs adjoints de 1er classe des colonies. MM. Alemant (Pierre-Léon), 7 ans, 4 mois, 24 jours; Lucas (Maurice-Eugène-Joseph), 4 ans, 5 mois, 7 jours. Administrateurs adjoints de 2e classe et des colonies. Berger (Henri-Félix), 2 mois, 22 jours.

Pierre LAVAL.